

CDIsation des AED : encore plus de précarité ?

Alerte sur le nouveau projet de circulaire ministérielle...

Qui l'eut cru ?

Et en même temps (comme dit notre cher maître) on se doutait un peu que ce grand geste de générosité qu'était la CDIsation des AED cachait quelque chose, on apprend à être méfiant à force.

La CDIsation des AED, remportée grâce à la mobilisation de ces mêmes AED, semblait un pas vers plus de considération et une reconnaissance du métier, et vers plus de stabilité plutôt que des les jeter comme des masques usagers au bout de six ans.

Que nenni, le gouvernement, Pap ou Blanquer, rien ne change, pourrait réussir le tour de force de **créer une CDIsation précarisante**. On n'en peut plus des oxymores !



Voici donc quelques des cadeaux que promet la prochaine circulaire (présentée aux syndicats, qu'on informe par politesse parce que la dialogue social c'est important) :

- la liste spécifique des missions dévolues aux AED disparaîtrait au profit d'une mention fourre-tout ; d'ailleurs les établissements eux-mêmes pourraient créer leur fiche de poste ;
- perte du crédit de 200 heures de formation pour les AED en CDI ;
- la priorité ne serait plus au recrutement d'étudiants ;
- les autorisations d'absence pour examen devraient être rattrapées ;
- les CPE et directeurs d'école auraient une fonction hiérarchique sur les AED ;
- une nouvelle période d'essai pourrait être imposée si une modification importante était apportée au contrat CDI, ce qui expose l'AED en CDI au licenciement ;
- le CDI, en plus de ne pas présenter de caractère automatique, serait en outre conditionné à un entretien préalable ;
- le contrat de l'AED en CDI étant géré par le rectorat, on pourrait le balader d'établissement en établissement ;
- pas de progression de salaire, ce dernier restant figé au minimum légal ou à peine plus (bientôt rattrapé par l'augmentation automatique du SMIC) ;
- versement des primes REP et REP+ au 1er janvier et non au 1er septembre.